

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°74-348 du 17 décembre 1974

portant nomination de Mr. SOSSOUVI-MENSAH Noël
en qualité de Membre de la Commission Ad'hoc
instituée par le Décret n° 74-299 du 15 Novembre 74
en remplacement de Mr. AGONDANOU Jean Pierre.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974 portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Services rattachés à la
Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
VU l'Ordonnance n° 74-46 du 14 Juin 1974 édictant les dispositions en vue de la
répression disciplinaire des détournements commis par les agents de l'Etat et les
employés des entreprises dans lesquelles l'Etat a une participation ;
VU le Décret n° 74-299 du 15 Novembre 1974 portant nomination des membres de la
Commission Ad'hoc chargée de connaître les faits reprochés à Mr. KOKODE Célestin
ex-Chef de la Subdivision Territoriale des Travaux Publics de Natitingou notam-
ment son article 2 ;

D E C R E T E :

Article 1er .- Est nommé Membre de la Commission Ad'hoc instituée par le Décret
n° 74-299 du 15 Novembre 1974 susvisé Mr. SOSSOUVI-MENSAH Noël des Affaires
Administratives, en remplacement de Mr. AGONDANOU Jean Pierre.

Article 2.- Le présent Décret sera publié et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à COTONOU, le 17 décembre 1974

Le 27 Novembre 1974

Par le PRESIDENT de la REPUBLIQUE,
CHEF de L'ETAT, CHEF du GOUVERNEMENT,

AMPLIATIONS :

LIEUTENANT-COLONEL Mathieu KEREKOU.-

PR 8 -CS 6 -MFPT 4 -MIS-DGAI 4
DGFP-DP 6 -DGAJL 2 - Intéressé 1 -MJL 1 -SGG 4 -Mbres Cmsion Ad'hoc 6 -IAA-IGF-Trésor 3
-JORD 1 CNR 1 -